

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES.

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 5 DÉCEMBRE

Association Industrielle, Commerciale et Agricole de l'Ouest

Service Fiscal - Consultations  
Nous informons nos adhérents que M. Besse qui devait être à Nantes les lundi 23 et mardi 24 novembre, a été obligé d'avancer la date de son passage à Nantes qu'il a fixé au mercredi 18 et jeudi 19 novembre. Nous n'avons été avisés que le 16 courant de cette modification.

Nominations d'Agents

Dans sa dernière réunion, la Chambre Syndicale du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure a nommé agents :

- 1° A la Regrippière, M. Bulleau, en remplacement de M. Lorre, décédé ;
- 2° A la Chapelle-sur-Erdre, M. Ouvrard, au Bourg, en remplacement de M. Guinel, décédé.

Syndicat Agricole de Bouaye

Les adhérents au Syndicat des Communes de Bouaye et de Saint-Léger sont priés de vouloir bien se réunir le dimanche 22 novembre, à 8 heures, à la salle Saint-Joseph, en prévision des achats d'acide sulfurique et d'appareils à dos ou à traction devant servir à la destruction des mauvaises herbes dans les blés pour la prochaine campagne.

FIÈVRE APHTEUSE

ARRÊTE PREFECTORAL  
Jusqu'à nouvel avis, tout marchand de bestiaux, domicilié ou non dans le département, et en général toute personne qui introduira, en vue de la vente, dans les étables ou pâturages des arrosés d'Anceis, de Châteaubriant et de Nantes, des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, sera tenu d'en faire dans les 12 heures, quelle que soit leur origine (animaux provenant d'autres départements ou se trouvant déjà en Loire-Inférieure), la déclaration à la Mairie de la commune où ces animaux seront introduits.

Cette déclaration que le Maire notera sur un registre, devra faire connaître la provenance des animaux, le nom et le domicile des vendeurs, la date et le lieu d'achat.

Le Maire transmettra directement cette déclaration à la Préfecture (Direction des Services Vétérinaires).

Ces animaux ne pourront être déplacés avant 5 jours et qu'après constatation par un vétérinaire sanitaire, aux frais du propriétaire, qu'ils sont indemnes de fièvre aphteuse.

Le vétérinaire sanitaire délivrera aux intéressés un certificat dont le duplicata sera adressé par ses soins à la Préfecture. Ce certificat indiquera le nombre et le signalement des animaux.

Les foires et marchés ayant pour but l'exposition ou la mise en vente des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine continueront, sauf avis contraire de l'Administration, à se tenir sur le territoire des arrosés sus-visés, à la condition que les animaux aient subi immédiatement avant leur entrée sur les champs de foire ou marchés, par les soins des vétérinaires sanitaires agréés à cet effet, l'inspection sanitaire prévue à l'article 63 de la loi du 21 juin 1898.

Les foires et marchés non inspectés conformément aux dispositions de ladite loi, seront suspendus jusqu'à complète organisation de ce service obligatoire.

Dans les cours ou écuries d'auberges ou en général dans tout autre lieu que les emplacements désignés par les Maires pour la tenue des foires et marchés, les réunions ou rassemblements d'animaux des espèces précitées ayant pour but leur exposition ou leur mise en vente, seront interdits.

Tout marchand ou tout propriétaire faisant habituellement le commerce, qui conduira les animaux des espèces précitées sur les foires et marchés sus-visés, devra pouvoir établir la preuve qu'il s'est conformé aux prescriptions du présent arrêté, par la production du récépissé de déclaration et du certificat de visite, pièces que les vétérinaires inspecteurs des foires et marchés et tous les agents de l'autorité devront exiger. Ces 2 pièces seront valables pour les animaux indiqués sur le certificat de visite, quels que soient les déplacements effectués dans d'autres localités en vue de la vente sans qu'une nouvelle quarantaine puisse leur être imposée s'ils sont indemnes de fièvre aphteuse.

lées sur les foires et marchés desdits arrosés, devra pouvoir établir la preuve qu'il s'est conformé aux prescriptions du présent arrêté, par la production du récépissé de déclaration et du certificat de visite, pièces que les vétérinaires inspecteurs des foires et marchés et tous les agents de l'autorité devront exiger. Ces 2 pièces seront valables pour les animaux indiqués sur le certificat de visite, quels que soient les déplacements effectués dans d'autres localités en vue de la vente sans qu'une nouvelle quarantaine puisse leur être imposée s'ils sont indemnes de fièvre aphteuse.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux Tribunaux compétents

Culture du Châtaignier

La Commission départementale du châtaignier s'est réunie le 17 octobre 1925 à la Préfecture de la Loire-Inférieure en vue d'arrêter les mesures à prendre pour encourager le développement des plantations de châtaigniers dans le département.

Elle a décidé de fournir aux planteurs qui lui en feront la demande, des plants d'un an et de 2 ans, à provenir soit de la pépinière départementale de la forêt du Gâvre, soit des établissements Perrau, Leclerc et Clémot, de Montrevaux.

Il s'agit de plants sains, bien corchés, de bonne venue. Ceux de 2 ans mesurent utile quand on se trouve en présence de

ils seront cédés à un prix réduit de sorte que les planteurs bénéficieront d'une prime de plantation de plus appréciable, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par l'examen des conditions de livraison :

Plants d'un an : 5 fr. 60 le cent, emballage gratuit, port dû.

Plants de 2 ans : 8 fr. 40 le cent, emballage gratuit, port dû.

En principe, les plants provenant de la pépinière départementale ne seront livrés que par mille ou, exceptionnellement, par cent.

En ce qui concerne les plants provenant de Montrevaux, les commandes seront admises pour n'importe quel nombre.

L'exécution de ce programme a été confiée par la Commission à M. Savreux, chef de la 2<sup>e</sup> division, à la Préfecture de la Loire-Inférieure, à qui devront être adressées toutes les commandes, accompagnées de leur montant en mandats-poste.

Les menaces du Doryphora de la Pomme de Terre

Jusqu'ici l'invasion de cet insecte ne s'était manifestée que dans le Sud-Ouest et les mesures prises paraissent avoir limité cette action. Voici qu'on signale de nouveaux foyers au nord de la Dordogne et dans les Deux-Sèvres, ainsi que dans le sud-ouest de la Haute-Vienne. L'insecte serait également signalé dans les Landes.

A l'heure actuelle on peut dénombrer ainsi les cantons déclarés contaminés : 32 dans la Gironde, 4 dans les Landes, 5 dans la Dordogne, 6 dans la Charente-Inférieure, 2 dans la Charente, 2 dans la Haute-Vienne et 2 dans les Deux-Sèvres. En outre environ 70 cantons sont classés dans la zone de protection. La superficie totale de cette région ainsi contaminée est d'environ 25.000 kilomètres carrés ; cette aire est limitée par l'Atlantique à l'ouest, au nord par une ligne Niort-Limoges, à l'est par une ligne Limoges-Mont-de-Marsan. Il convient d'ajouter que les différentes parties de cette région sont plus ou moins envahies ou même simplement contaminées, mais il semble qu'il soit nécessaire, à l'heure actuelle, d'agir avec énergie pour arrêter le développement de ce parasite.

M. G.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'Élevage intensif des Veaux et Porcs 4 fr. 50 l'Exemplaire.

LA VIE CHÈRE

LE BLE - LE PAIN (SUITE ET FIN)

II

Mais en se plaçant maintenant à ce point de vue politique, on peut se demander si ces discussions ne sont pas seulement la survivance d'un passé dans lequel, en France, le pain était véritablement la nourriture fondamentale du plus grand nombre.

Or, en est-il encore de même aujourd'hui ?

Le 18 décembre 1924, au Sénat, M. Raiberti, rapporteur d'un des nombreux projets de loi sur le blé, constatait que le pain ne joue plus le rôle primordial qu'il avait autrefois... il a perdu de sa valeur utile et symbolique, car il est complété par d'autres produits, notamment par la viande, dont la consommation s'est considérablement accrue. (Très bien, très bien, au centre).

Le 24 mars 1925, encore au Sénat, M. Provost Dumarchais, défendant la thèse des agriculteurs, se demande s'il n'y a pas un préjugé à vouloir poursuivre à tout prix une légère diminution dans le prix du pain. Sur toutes les tables aujourd'hui, à côté de ces 700 grammes de pain (la ration quotidienne), qui valent un peu plus de 1 franc, il y a la viande, qui est singulièrement plus chère, les fruits, les légumes et le vin, qui atteint parfois 2 fr.

Le 26 mars suivant, M. le sénateur Gaston Japy : D'après les statistiques relevées, festine-t-elle, dans un ménage ouvrier, le pain représente à peine le cinquième de la dépense de la viande.

Ces déclarations n'ont pas été contestées ; les immenses progrès qu'elles manifestent dans le bien-être général, et que tout le monde peut constater également, sont assurément des plus heureux, et on ne peut que se féliciter hautement. Ne peut-on maintenant s'en autoriser pour rompre avec les traditions surannées de la question du blé, avec ses législations trop souvent incohérentes qui ne contentent et ne peuvent contenter personne ? Dans son discours qu'on rappelle tout à l'heure, M. Raiberti présentait les mesures nouvelles comme des mesures de transition. Or, on sait trop ce que, dans notre pays, durent ces transitions ; le moment n'est-il pas venu de les brusquer pour donner au blé, sous le couvert du droit de douane de 14 francs, un marché libre comme l'est celui de la viande dont on respecte les conditions cependant si défavorables aux consommateurs, comme l'est le marché du vin dont, par une opposition singulière, on s'efforce actuellement, à coup de mesures arbitraires, de relever au contraire les prix.

Cette solution libérale semble être celle de tous les pays étrangers. Une statistique récente du Bureau international du travail a donné pour avril dernier les prix suivants du kilo de pain, prix évalués en monnaie suisse : Paris, 40 centimes ; Berlin, 46 ; Rome, 46, Vienne, 48 ; Berne, 61. En monnaie française, le journal Le Matin avait donné, en octobre 1924, les moyennes suivantes : France, 1 fr. 30 ; Belgique, 1 fr. 42 ; Italie, 1 fr. 42 ; Danemark, 3 fr. 60 ; Allemagne, 2 fr. 55 ; Suisse, 2 fr. 80 ; Angleterre, 2 fr.

Partout, les prix sont plus élevés qu'en France, et on ne sache pas que des troubles sociaux en soient résultés.

Puisque l'ancien argument de l'aliment fondamental a maintenant perdu, en France, sa valeur, sauf à régler les cas intéressants par des allocations exceptionnelles de bienfaisance, il paraît urgent de débarrasser la vie de la nation de cette question encombrante, sans cesse rennaisante et à laquelle la diversité, la variabilité des situations empêchera toujours de donner de bonnes solutions.

En cette question comme en beaucoup d'autres, la liberté est le plus sûr instrument du progrès. Sous son régime, mieux qu'avec des lois de contrainte, on arrivera ici au résultat tant désiré, l'extension de l'aire de la culture du blé. Peut-être même, avec cette extension, avec le perfectionnement des méthodes culturales, l'avenir apportera-t-il cet autre résultat également désirable, la diminution des prix qui résulteraient naturellement de l'accroissement de la production.

Richard BLOCH.

Journal des Débats, 11 et 16 septembre 1925.

(Chronique des Transports).

On pourrait clore ici cette étude sur la question du blé ; mais, pour être complet, il semble nécessaire de parler d'un grief sans cesse reproduit dans les réclamations des agriculteurs : c'est le grief fait au négoce d'abuser des embarras financiers de la culture, à l'époque de la récolte pour amasser à bas prix des stocks au moyen desquels il pèsera sur les cours ultérieurs.

Qu'il y ait, en effet, à ce moment de la récolte des agriculteurs gênés pour en assurer les frais, pour faire face à la préparation de la culture suivante, au paiement de leurs fermages, etc., le contraire serait surprenant. Qu'il y ait, d'autre part, des négociants, des ministres pressés à profiter de ces embarras pour s'approvisionner à prix réduits, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Mais la capacité forcément restreinte des magasins, des silos, propres à recevoir ces stocks, les moyens financiers forcément limités à mettre en œuvre pour ces achats anticipés, peuvent-ils réellement avoir une importance à compter en regard d'un marché de 80 millions de quintaux, représentant aujourd'hui une valeur d'au moins 8 milliards de francs ?

Pour exercer une influence sensible sur un marché de cette importance, il faudrait bien constituer une réserve d'au moins un, sinon deux millions de quintaux ; sans compter les frais d'établissement de vastes magasins qui seraient nécessaires, le seul capital d'achat de ces blés devrait atteindre 100 ou 200 millions. C'est d'ailleurs un capital de 100 millions, dont le gouvernement a demandé

une masse de manœuvre lui permettant de travailler éventuellement les cours.

Peut-on penser qu'on trouverait des capitalistes disposés à participer à une opération de cette envergure, en vue de résultats incertains, dépendant de statistiques peu sûres, de récoltes exceptionnelles survenant en cours de campagne dans les régions productrices de l'hémisphère austral, pour s'exposer, en outre, aux coups des lois qui punissent l'accaparement ?

Dans la réalité, contrairement à l'opinion qui semble courante dans le monde agricole, ces opérations du moment de la récolte sont donc forcément restreintes ; elles ne peuvent agir de manière appréciable sur la tenue du marché général.

Il semble, cependant, qu'il y ait intérêt à ne pas abandonner à leur sort ces agriculteurs, les plus souvent des petits agriculteurs, ainsi contraints de réaliser sans délai et à bas prix leur récolte. C'est en grande partie à leur intention qu'a été conçue autrefois la loi sur les warrants agricoles, loi inopérante en fait pour le blé, car aucun prêteur ne pouvait consentir à laisser, entre les mains de son débiteur, un gage réclamant autant de soins.

La solution de la question devrait être dans la construction de magasins à blé où non seulement le petit agriculteur pourrait déposer son blé, mais où celui-ci à acquiescé une valeur marchande plus élevée, tout en constituant un gage effectif pour un prêteur éventuel.

Mais il faut, sur ce point, combattre l'idée qui a été émise de vastes magasins régionaux dans les centres de production ou de consommation ; non seulement la construction, l'exploitation de tels magasins entraîneraient des frais très élevés, mais le blé y entrant chargé de frais de transport, n'en pouvant sortir qu'avec de nouveaux frais, y serait en quelque sorte bloqué à la disposition des acheteurs.

Suivant des exemples qu'on trouve nombreux aux Etats-Unis, en Allemagne (quelques-uns existent aussi en France) pour le cas spécial dont il est question maintenant, il conviendrait d'envisager la construction de petits magasins locaux, des sortes de greniers ruraux qui seraient établis par les coopératives agricoles, autant que possible en liaison avec les gares locales. Les petits producteurs y apporteraient presque sans frais leurs blés, ils les garderaient pour ainsi dire sous leurs yeux, confiés qu'ils seraient aux soins d'organisations qu'ils connaissent et dans lesquelles ils ont mis leur confiance.

Richard BLOCH.

Journal des Débats, 11 et 16 septembre 1925. (Chronique des Transports).

FUMURE DU BLÉ

Les raisons qui déterminent le choix des engrais dans la culture du blé sont tellement variables d'un sol à l'autre, d'un territoire à l'autre, qu'il paraît impossible d'établir des formules de fumures-types. S'il n'y avait qu'à tenir compte des exigences spéciales de chaque récolte, l'emploi des engrais deviendrait une affaire d'une simplicité enfantine.

En admettant, avec un certain nombre d'agronomes, que pour produire 10 hectolitres de grains, le blé demande 25 kilos d'azote, 15 d'acide phosphorique et 15 de potasse, il suffirait pour calculer les fumures de multiplier les nombres ci-dessus par 2, 3, 4, etc., suivant que l'on viserait l'obtention de 20, 30, 40 hectolitres de grains à l'hectare.

Malheureusement, le problème est bien compliqué. Il faut tenir compte de la nature du sol et de sa fertilité naturelle, des cultures précédentes et des fumures qu'elles ont reçues, de l'aptitude des plantes à tirer parti des ressources du sol.

On conçoit dans ces conditions qu'il soit pour ainsi dire impossible de donner des règles générales, de formuler des types de fumures. Chaque cas doit être examiné en particulier et recevoir une solution spéciale.

Il faut s'en tenir aux généralités. Nous ne reviendrons pas sur le rôle capital que joue l'acide phosphorique dans la production du blé.

1° Blé après betteraves. — Lorsque la betterave a reçu une fumure complète de fumier et d'engrais chimiques, il suffit d'apporter 400 kilos de superphosphate et 300 kilos de sylvinites riche avant les semailles et 80 kilos de nitrate de soude en mars.

2° Blé après pommes de terre. — La pomme de terre étant fumée avec plus de parcimonie que la betterave, le blé recevra 400 kilos de superphosphate, 300 kilos de sylvinites, avant les semailles, et 150 kilos de nitrate en couverture au printemps.

3° Blé après luzerne, trèfle, etc. — Après prairies artificielles, luzerne, trèfle, sainfoin, qui laissent le sol enrichi en azote organique, le blé pousse généralement avec vigueur, mais peut être exposé à la verse et à l'échouage. La fumure consistera en 400 kilos de superphosphate et 400 kilos de sylvinites, qui hâteront la maturité tout en maintenant les tiges raides. Il semble que les déchets laissés par la luzerne nitrifient tardivement au printemps et que l'application de 100 kilos de nitrate en couverture donne des résultats remarquables. Ajoutons que le blé hâti inversable convient surtout dans cette situation.

4° Blé après fourrages annuels. — Après pois, vesces, fèves au fumier de ferme, il convient de donner au blé 400 kilos de superphosphate, 300 kilos de sylvinites avant les semailles et 100 kilos de nitrate au printemps.

Après trèfle incarnat, une demi-fumure de fumier et 400 kilos de superphosphate. Sur minette enfouie en vert, 400 kilos de superphosphate et 300 kilos de sylvinites incorporés avant les semailles. Si la minette a été pâturée, il convient d'employer une demi-fumure de fumier, 400 kilos de superphosphate et 300 kilos de sylvinites.

Après sainfoin laissé une année ou deux en terre maigre, une demi-fumure de fumier est également nécessaire, complétée par 400 kilos de superphosphate et 300 kilos de sylvinites.

5° Blé après colza. — Après colza fumé au fumier et engrais complémentaires, le blé recevra 400 kilos de superphosphate, 300 kilos de sylvinites et 80 kilos de sulfate d'ammoniaque, le tout enterré par un fort scarifiage avant les semailles. Au printemps, on applique 80 kilos de nitrate en couverture.

6° Blé après céréales. — Le blé succède parfois à l'avoine, au seigle, à l'escourgeon, quand les terres sont propres après betteraves, luzerne ou trèfle dont la seconde coupée aura été enfouie.

Alors on incorporera pour le blé après céréales 500 kilos de superphosphate, 300 kilos de sylvinites riches, 150 kilos de sulfate d'ammoniaque avant les semailles et 100 kilos de nitrate au printemps.

Après maïs-grain fumé, il faut 400 kilos de superphosphate, 100 kilos de sulfate d'ammoniaque avant le semis et 100 kilos de nitrate au printemps.

Dans ces différentes formules qui n'ont d'ailleurs rien d'absolu, mais constituent des points de repère, on pourra évidemment remplacer le sulfate d'ammoniaque par la cyanamide, et le superphosphate par les scories suivant la nature du sol.

Elles sont données pour des rendements moyens (25 à 30 quintaux) et constituent un minimum pour toutes les terres qui ne sont pas en parfait état de fumure. Plus que jamais, pour la production du blé, il faut s'inspirer des préceptes dictés par l'expérience en matière de fumure raisonnée : l'abaissement du prix de revient n'est réalisable que par les méthodes qui ont fait leurs preuves en permettant d'augmenter la production. Il faut que nos cultivateurs fassent un très large emploi des engrais pour arriver à l'obtention de résultats les plus avantageux. Aux terres bien fumées, les rendements les plus rémunérateurs, 30 quintaux de blé à l'hectare, laissent un beau bénéfice, tandis que 30 quintaux sur deux hectars laissent le cultivateur en déficit.

L. LANEUVILLE.

Conditions de Vente de l'Acide Sulfurique

du bulletin du 7 novembre, nous craignons que la rédaction du premier paragraphe des conditions particulières ne soit pas suffisamment claire et nous précisons.

Il est bien entendu que les livraisons faites en novembre et décembre seront assimilées à celles faites en janvier et qu'en conséquence le délai de deux mois pour le retour des tournes ne commencera à courir qu'à partir du 1<sup>er</sup> février.

Par conséquent les factures des livraisons faites en novembre, décembre et janvier, seront toutes payables fin février et le retour des emballages devra être effectué le 31 mars au plus tard pour ne pas avoir à supporter de frais de location.

Prix du Transport de l'Acide

Nous profitons de cette mise au point pour donner à nos adhérents un renseignement utile, les prix donnés par nous devant être entendus sur wagon gare Nantes-Etat ou pris à l'usine, file Sainte-Anne, Nantes.

Le prix des transports pour l'acide à 52° doit ressortir pour les 100 kilos nets, compte tenu du poids des emballages, pour le parcours de chaque kilomètre à environ 0 fr. 10 par expédition de détail et à 0 fr. 07 par wagon complet.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

La hausse de la livre anglaise a attiré l'attention de plusieurs de nos adhérents sur le prix de 245 fr. auquel nous offrons le sulfate de cuivre dans notre dernier bulletin, et la conséquence a été l'épuisement rapide de la petite quantité que nous annonçons avoir été retenue par nous et qui a été prise bien avant la publication du présent bulletin.

Nous nous sommes vus dans l'obligation de prendre une nouvelle retenue, mais malheureusement à un prix sensiblement plus élevé, soit 260 fr. les 100 kilos livraison novembre-décembre. Mais nous précisons que ce prix n'est valable que jusqu'au 5 décembre et à concurrence de la quantité des 10 tonnes qui nous sont engagées.

La bouillie Azur est cotée 230 fr. les 100 kilos pour livraison janvier.

Le soufre sublimé est à 110 fr. les 100 kilos en sacs de 100 kilos.

LE POIDS SPECIFIQUE DES BLES ET LE PRIX DE VENTE A LA MEUNERIE

Depuis quelques années, les blés se vendent couramment au poids spécifique moyen, avec réfaction progressive pour les blés n'atteignant pas ce poids,

Les producteurs réclamant et faisant valoir qu'aucune bonification ne leur est accordée pour des lots de densité supérieure à la moyenne, l'administration des Moulins Vigneron, de Naney, s'est mise en rapport avec M. Gray, directeur des Services agricoles de Meurthe-et-Moselle, et la Société Centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, afin de rechercher une solution à cette question.

Une méthode a été adoptée pour déterminer, chaque année, le poids spécifique moyen, qui a été fixé pour la campagne en cours à 76 kilos, le prix coté au marché sera applicable à tous les blés pesant 76 kilos. Il a été prévu, d'autre part, une réfaction de 1 fr. 50 pour les blés pesant 75 kilos, de 3 fr. pour les blés de 74 kilos, de 5 fr. pour les blés de 73 kilos, et de 8 fr. pour les blés de 72 kilos.

Pour les blés de densité supérieure à la moyenne, la bonification accordée est ainsi fixée : 1 fr. pour 77 kilos, 1 fr. 75 pour 78 kilos, 2 fr. 50 pour 79 kilos, 3 fr. 25 pour 80 kilos.

Cette initiative est intéressante à signaler, particulièrement lors d'une année comme celle-ci, où les variations de poids spécifique sont parfois très considérables.

## Les Hybrides producteurs directs

Rapport présenté par M. Eugène ROUART devant le Congrès de la C. G. V. du Centre et de l'Ouest.

L'hybridation rend des services constants en zootechnie ; elle en a rendu d'admirables en horticulture et l'on sait les récents progrès obtenus grâce à elle en arboriculture. En ce qui concerne la vigne, elle souleva encore des controverses passionnées.

Avant la crise phylloxérique, les plants français, lentement sélectionnés, étaient arrivés à un tel perfectionnement que l'on ne cherchait rien de mieux. Mais la disparition du vignoble a suscité des recherches nouvelles.

On essaya d'obtenir par croisement des cépages ayant des racines américaines pouvant vivre malgré l'insecte et produisant des fruits analogues à ceux des vieux plants. Ce but ne fut pas atteint tout d'abord, mais ces recherches permirent d'obtenir des porte-greffes qui ont rendu de grands services.

Le greffage fut adopté en grande culture et permit d'obtenir de grosses récoltes dans des sols très fertiles où précédemment l'on ne cultivait pas la vigne.

La contre-partie de cette conquête démocratique fut que l'arbuscule, cultivé dans des milieux moins secs, déterminant l'éclosion de la grappe, fut plus facilement atteint par les invasions de maladies cryptogamiques, si bien que, les transports ayant diminué de prix, certaines régions ne purent plus économiquement produire du vin ordinaire et la culture intensive de la vigne se localisa alors dans la région méditerranéenne, qui connut une ère de prospérité sans précédent.

Cependant quelques viticulteurs d'avant-garde continuèrent de semer des pépins après avoir fécondé artificiellement des fleurs, et de nombreux hybrides de vigne sont nés, et il en naît tous les ans.

Leur valeur indéfinissable a percé pendant les grandes années de mildiou 1910 et 1915 et elle s'affirme tous les jours davantage avec les droits excessifs de circulation, les coûteux tarifs de transports, le prix élevé des produits anticryptogamiques, avec en un mot tout le recul de civilisation né de la grande guerre.

Mais, d'une part, la négligence du monde officiel, les intérêts contraires de ceux qui jouissent d'un monopole de production et aussi de toute l'industrie et du commerce des produits anticryptogamiques, firent une mauvaise presse aux hybrides producteurs directs. Il faut ajouter que des propagandistes maladroitement intéressés et aussi la manie de certains obtenteurs de propager des cépages mal étudiés achèvent de discréditer les hybrides. Pourtant, à l'heure actuelle, au milieu de l'engorgement ridicule qu'exploitent des pépiniéristes peu scrupuleux, il existe quelques dizaines de cépages de haute valeur susceptibles d'aider le vigneron attentif depuis Carcès jusqu'en Alsace. Il y a eu des progrès admirables accomplis, ils doivent être mis en lumière, c'est ce qu'on pensait les offices agricoles, et nous avons institué dans beaucoup de départements des champs d'essais ; le plus important est certainement celui de votre région, organisé par l'Office du Centre, près de Cosne, sous la direction d'un excellent viticulteur, M. Buchet-Desforges ; vous aurez là bientôt une source précieuse de renseignements.

Certes il n'est pas question pour l'instant de substituer des hybrides au Pinot de Champagne et de Bourgogne, au Cabernet et au Semillon de Gironde, ni au Chenin de Vouvray, ni aux Muscats de Banyuls, mais un fait est certain, c'est que, pour les viticulteurs sérieux qui ont étudié attentivement les hybrides, le problème est résolu en ce qui concerne les vins ordinaires et que l'Aramon et le Grand Noir de la Calmette sont battus et bien battus. L'autre semaine, j'étais à Roquemare (Gard), au bord du Rhône ; là je voyais côte à côte 5487 de Seibel qui avait reçu deux sulfatages et l'Aramon qui en avait reçu quinze : la récolte de 5487 était plus abondante et, comme elle sera plus précoce et que le vin sera plus coloré, je vous laisse à penser de quel côté sera la victoire économique.

Peu de jours auparavant, je visitais une jeune vigne à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) ; il y avait là deux cépages en terrain légèrement salé, greffés sur 93-5, Grand Noir de la Calmette et Seibel 5455 ; au même âge, il y avait 30 % de plus de récolte sur 5455 qui, lui, n'avait pas besoin de traitement, et dont le vin est infiniment meilleur. Voici des faits.

Les trois années de production exceptionnelle qui viennent de s'écouler avaient abaissé le prix du vin à la propriété ; certaines Associations agricoles du Midi ont proposé que soit interdite la plantation d'hybrides ou encore que l'acquit soit différent pour le vin d'hybrides et ceux-ci soient, malgré leur qualité, frappés d'un discrédit aux yeux du consommateur mal averti. Cette manifestation d'une touchante naïveté n'aurait pas eu de conséquences si elle n'avait conduit la Commission Interministérielle à émettre le vœu que les Offices agricoles, constitués pour être les animateurs du progrès, ne s'intéressent plus à la question des hybrides producteurs directs. Il vous appartient de protester contre ces prétentions incompatibles avec le progrès et la liberté d'esprit d'hommes habitués à discerner les nécessités économiques du moment.

On vit aujourd'hui de la délégation des terres de postes et des cultivateurs de chevaux demandant au pouvoir que le pays ne soit pas souillé par le rail, comme on vit de tout opposant systématique à l'évolution des êtres vivants et des créations humaines.

Sourions aimablement, mais réclamons fermement la liberté scientifique et technique ; c'est la base de toute société voulant vivre.

Messieurs, on peut utiliser les hybrides de vigne économiquement pour remettre en valeur des terrains maigres ou éloignés, à condition de ne leur demander pour l'instant que des produits courants et de bien rechercher les adaptations.

J'ai longuement étudié cette question des producteurs directs du Roussillon au Nantais et du Béarn à l'Alsace ; ils peuvent rendre des services, mais méfiez-vous des as tant vantés un jour qui sont dénigrés le lendemain, ne vous adressez qu'à des numéros ayant fait leur preuve ; rien ne me rebute comme déjà ces affirmations sur des numéros 7000 ou 8000 ou 10000 dont on a vu un pied chez un obtenteur ou dans une collection.

Pour ma part, j'ai expérimenté un nombre énorme de numéros. Je continue ; mais, sur vingt essais, souvent il n'y en a pas un seul à retenir et souvent pas un seul de vraiment bon sur cent.

Je me permets de vous soumettre une liste de numéros ayant déjà donné des résultats ; je peux avoir omis de citer des numéros ayant quelque valeur, mais j'ai la conviction de ne vous avoir cité que des cépages offrant de l'intérêt pratique.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, par vos garanties, si vous pouvez donner des renseignements sur les numéros que j'ai cités.

J'ai vu des plantations entières de 4121 ou de 4986 où il n'y a pas un pied authentique.

Certaines maisons ont des masses de numéros à vendre et ont toujours tout disponible, parce que ce sont les mêmes ; ces maisons ne se discréditent qu'après avoir fait beaucoup de mal. Méfiez-vous.

**LISTE DE NUMEROS**  
ROUGES, précoces :

Oberlin 595. — Extrêmement vigoureux, demande à être conduit à grande extension. Excellente résistance aux maladies. Supporte 20 % de calcaire. Grappes à grains petits. Récolte abondante d'un vin très coloré pouvant servir de coupage. A le défaut de débouurer tôt.

Castel 19637. — Très vigoureux. Même conduite que le précédent ; mais moins résistant aux maladies. Demande un ou plusieurs traitements, selon les années. Accepte 20 à 30 % de calcaire. Récolte abondante. Vin remarquable. Débouure tôt. Craint l'anthracnose.

Baco 1. — Très vigoureux. Même conduite que les deux précédents. Bonne résistance aux maladies. Supporte plus de 50 % de calcaire. Vin agréable. Débouure tôt.

Gaillard 2. — Débouure bien après les précédents. Vigoureux. Haute résistance au mildiou, mais doit parfois être soufré. Récolte les sols trop compacts, trop secs. Récolte moitié moindre que les précédents et vin de moins bonne qualité.

BLANCS, précoces :

Thomér. — Grande précocité, mûrit au moins 15 jours avant le chasselas. Vigoureux. Demande à être conduit à grande expansion. Jolie grappe à grains moyens. Bonne tenue aux maladies. Vin très agréable.

5279 de Seibel (dit Aurore). — Vigoureux. Vient bien franc de pied. Récolte abondante à taille longue. Bonne résistance au mildiou. Vin courant.

5351 de Seibel. — Moins précoce que le précédent. Grains plus gros, mais grappes plus courtes. Vin de bonne qualité. Première époque.

ROUGES, 1<sup>re</sup> époque :

S. 1000. — Aire d'adaptation très étendue de Provence en Jura, du Sud-Ouest en Alsace. Met en valeur les terrains maigres. Vigoureux et l'Aramon et le Grand Noir de la Calmette sont battus et bien battus. L'autre semaine, j'étais à Roquemare (Gard), au bord du Rhône ; là je voyais côte à côte 5487 de Seibel qui avait reçu deux sulfatages et l'Aramon qui en avait reçu quinze : la récolte de 5487 était plus abondante et, comme elle sera plus précoce et que le vin sera plus coloré, je vous laisse à penser de quel côté sera la victoire économique.

4643. — Vigoureux, résistant bien à la sécheresse en bons terrains. Belle grappe à gros grains. Très abondante récolte, mais résistance secondaire au mildiou et à l'oïdium.

5163. — Vigoureux. Belle grappe à gros grains. Très productif. Résistance secondaire aux maladies. Greffé, a donné des mécomptes.

5437. — Teinturier. Très vigoureux et fructifère. Résistance assez bonne aux maladies. Vin commun.

5455. — Vigoureux. Accepte les porte-greffes usuels. Résistance moyenne aux maladies. Belle grappe allongée à grains moyens. Très jolie production. Vin remarquable aux diverses expositions et expositions d'études.

5487. — Jus coloré. Belle grappe à gros grains. Fertilité considérable. Dépasse la production de l'Aramon. Mais résistance secondaire aux maladies. Manque un peu de vigueur. Demande bons terrains.

5593. — Vigoureux, mettant en valeur les terrains maigres. Bonne résistance et bonne production.

5912. — Une des plus hautes résistances aux maladies. Bien productif. Vin de bonne qualité.

6905. — Une des plus belles obtentions de M. Seibel. Extrêmement fertile et vigoureux, et résistant bien aux maladies. Vin très remarquable, voisin du Gamay.

Bertille Seyre 893. — Vigoureux, se contente de sols maigres. Bonne production. Résistance secondaire aux maladies. Vin peu coloré.

Maïgou 2049-3. — S'adapte aux sols maigres. Résiste bien au mildiou. Belles grappes développées. Production abondante d'un vin de bon goût.

BLANCS, 1<sup>re</sup> époque :

Castel 1832. — Petite production d'un vin alcoolique légèrement foxé. Bonne santé aérienne.

Cauderec 272-60 (dit Pompon d'Or). — Jolis petits raisins dorés à maturité, donnant un vin de bonne qualité. Sensible à l'oïdium, doit être soufré. Sa résistance au mildiou est secondaire.

Seibel 4594. — Vigoureux, résiste remarquablement au calcaire. Résistance inférieure aux maladies. Précieux pour remplacements en sols calcaires.

Seibel 4651. — Excellente santé, mais vin légèrement foxé. Récolte médiocre.

S. 4762. — Le plus résistant aux maladies. Belle production. Joli raisin à grains surmoyens. Excellent vin. Un des meilleurs cépages.

S. 4985. — Très beau cépage vigoureux. Demande un bon terrain, franc de pied. Bon greffon par ailleurs. Belle production. Excellente santé. Vin de bonne qualité. Grappe serrée tendant à pourrir.

S. 5213. — Vigoureux. Vient bien franc de pied, même en terrain maigre. Bonne santé. Abondante production d'un vin coulé.

S. 5290. — Bonne santé, vin remarquable comme goût.

S. 4995. — Cépage vigoureux, remarquable par sa résistance au mildiou. Production très abondante de belles grappes à gros grains. Bon goût. Assez bonne résistance au calcaire.

S. 5468. — Mûrit en fin de première époque avant le Pinot de la Loire. Extrêmement vigoureux, franc de pied. Production très élevée de grappes allongées à grains surmoyens. Excellente résistance aux maladies cryptogamiques. Très supérieur au 22A de Baco en tout point. Remarquable surtout où il a été essayé.

Malgou 1647-8. — Vigoureux. Résiste à une dose élevée de calcaire. Peu sensible au mildiou. Souffre parfois de l'oïdium.

**L'Exportation des Scories**

L'exportation des scories, interdite durant les mois de septembre et d'octobre, est libre à nouveau depuis le 1<sup>er</sup> novembre courant sans que, jusqu'ici, cette reprise des exportations ait paru gêner les expéditions sur l'intérieur, toujours importées à cette époque de l'année.

Mais dès maintenant, les agriculteurs, inquiets pour l'avenir, craignent de voir partir à l'étranger, qui paie mieux, les scories nécessaires à la fertilisation de leurs terres et M. Joseph Faure, sénateur de la Corrèze, qui suit de très près cette question, est intervenu auprès des fabricants pour assurer à l'agriculture française les stocks nécessaires à sa consommation.

Nous avons déjà montré, il y a quelques mois, que la production des aciéries du territoire, augmentée des aciéries de la Sarre, dépassait largement la consommation française. Nos agriculteurs ont utilisé 400.000 tonnes de scories en 1924 et l'on évalue à 500.000 tonnes leurs besoins en 1925 alors que la production de l'année courante, Sarre comprise, dépasse le million de tonnes.

Il serait donc à la fois injuste et contraire à l'intérêt national d'interdire l'exportation des scories, qui tient une place importante dans notre bilan commercial ; d'après les statistiques mensuelles du service des douanes, nous en avons exporté pour 65 millions de francs au cours du premier semestre de l'année courante.

Pour résoudre la question, les aciéries devraient accepter une réglementation de l'exportation qui, établie une fois pour toutes, en tenant compte des désirs très légitimes de la clientèle française, leur permettrait cependant de répondre aux demandes de l'étranger sans être, à tout instant, menacées de la brusque fermeture des frontières, comme c'est le cas en ce moment.

Dans cet ordre d'idées, M. Rabaté, inspecteur général de l'Agriculture, avait

envisagé, il y a quelques mois, de limiter, pour chaque producteur, l'importance des licences d'exportation à la moitié de sa production. C'était une mesure excellente à laquelle il conviendrait de se rallier sans retard.

C'est, à notre avis, le seul moyen de donner satisfaction aux agriculteurs français sans porter atteinte, d'autre part, à la liberté commerciale dont les aciéries ont absolument besoin pour écarter leur production au mieux de l'intérêt général.

Sans doute, toutes les aciéries n'ont pas les mêmes facilités d'exportation et leurs scories n'ont pas toujours la même richesse, mais on trouverait facilement le moyen de régler ces difficultés de détail si l'accord était fait sur le principe.

Sur une quinzaine de producteurs, deux seulement sont éloignés des frontières ; ils pourraient-on leur accorder le droit de céder leurs contingents, dans des conditions bien définies, aux usines exportatrices ?

Quant au dosage des scories, qui dépend d'ailleurs de la composition des minerais traités ainsi que des méthodes employées, on pourrait peut-être en tenir compte dans l'établissement des prix de base, comme en le fait pour d'autres engrais phosphatés.

Si la mesure que nous préconisons était adoptée, les agriculteurs français seraient assurés de trouver en tout temps des scories et les aciéries conserveraient leurs clients étrangers. Emile LAMBERT.

(Bureau d'Etudes économiques).

## A propos du foin nouveau

Il est excessif de déclarer dangereuse la consommation par le bétail du foin nouveau, en se basant sur des observations faites sur des foins mal récoltés ou avariés. C'est de constatations du même genre qu'est né ce vieux préjugé, dont on a démontré le mal-fondé par des expériences rigoureusement contrôlées. Sur ce sujet, M. Lavalard, auquel sa longue pratique de l'alimentation de la cavalerie confère une compétence indiscutable, écrivait : « Il ressort d'expériences entreprises par la Commission d'hygiène hippique, que l'on peut distribuer sans inconvénient le foin nouveau, contrairement aux idées anciennes. »

Si l'on a été prévoyant, qu'aucune aggravation de consommation, aucune destruction ne soit survenue dans les réserves fourragères, on disposera encore après la récolte d'une certaine quantité de vieux foin qu'il est tout indiqué de faire consommer d'abord, parce qu'il perd de la qualité en vieillissant. Il est même à conseiller d'y mélanger un peu de foin nouveau, pour l'améliorer, exciter l'appétit et surtout pour ménager une transition dans le changement d'alimentation.

Mais si, pour une cause quelconque, on vient à manquer de fourrage au début de l'été, ce serait une erreur de faire l'acquisition de vieux foin que l'on paierait souvent plus cher que le nouveau et qui serait moins nutritif, et cela dans la crainte d'un danger imaginaire.

Pour mes chevaux, mon bétail, comme pour les chevaux de l'armée en manœuvre ou en guerre, je n'ai jamais hésité à donner le foin nouveau, à condition qu'il soit bien sain. C'est-à-dire que les cellules végétales soient mortes, séchées, que le foin ne resse plus. Je n'ai eu à observer aucun malaise. Il faut aussi rationner les animaux qui en sont très friands et pourraient, en consommant une quantité excessive, souffrir d'une indigestion.

Cette année, à cause de la sécheresse dont on a souffert dans ma région, les repousses de trèfle et de luzerne manquant, j'ai donné à une vache laitière le foin que j'ai récolté environ un mois auparavant, loin d'en souffrir, elle a repris et la lactation qui avait fortement baissé tandis qu'elle était dans des prés desséchés, a augmenté.

Un vieux foin humide est bien plus dangereux qu'un foin nouveau bien sec.

R. GOUIN.

## LES REVENDICATIONS DES SYNDICATS AGRICOLES

La Chambre Syndicale de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France, vient de tenir une importante réunion où furent débattues les deux graves questions de l'impôt sur le chiffre d'affaires et des vins dits normaux.

La Chambre Syndicale rappelle que les Syndicats et Coopératives agricoles, qui effectuent pour le compte de leurs seuls associés l'acquisition de produits dont ceux-ci ont besoin, n'ont pas pour but de réaliser un bénéfice, mais une économie. De plus, elle indique que le frapper de l'impôt sur le chiffre d'affaires serait une mesure antidémocratique, puisque seuls les petits et moyens agriculteurs groupés seraient indirectement imposés alors que les agriculteurs importants agissant seuls et achetant en gros échapperaient à l'imposition. Elle s'est donc déclarée hostile d'une manière absolue à toute imposition de ce genre.

Elle a, de plus, décidé, de ne pas demander l'interdiction de la vente des vins, dits normaux, puisque d'une part il ne s'agit pas là d'une question d'hygiène, et que d'autre part, les résultats de l'enquête qu'elle a faite lui indiquent que dans beaucoup de régions les agriculteurs tiennent maintenant à posséder quelques plants de vignes.

## Le Traitement de la Fièvre aphteuse

L'arrêté préfectoral que nous reproduisons en première page, nous engage à reproduire l'avis que nous avons publié déjà dans notre numéro du 21 août 1920.

Que l'on nous permette d'insister sur l'intérêt considérable qu'ont les éleveurs et propriétaires d'animaux bovins, de procéder sans aucun retard au traitement des animaux atteints de la fièvre aphteuse.

Faire prendre au moyen d'une bouteille trois litres par jour, un le matin, un autre à midi, le troisième le soir, d'une solution de sulfate de fer, 3 kilos pour 100 litres d'eau.

Pour le veaux, solution à 2 p. 100, seulement.

Laver les onglons et plus particulièrement entre les onglons. Mouiller les côtes, les flancs, hanches, mamelles, genoux, l'intérieur de la bouche avec une solution de 30 kilos pour 100 litres d'eau, ou tout le corps de l'animal avec un pulvérisateur.

Pendant le traitement, ne pas faire manger de foin, mais plutôt des choux, des betteraves, etc... Ne pas forcer sur la nourriture pendant quelques jours.

**Traitement préventif**  
Toujours avec une solution de 30 kilos pour 100 litres d'eau, arroser les litières et les endroits où passent les animaux ; avec un pulvérisateur, en projeter abondamment sur les mangeoires, les crèches, les appareils, partout où peut atteindre la langue de l'animal. Arroser les pieds des animaux.

Il serait à souhaiter que ce traitement fut adopté par tous ; malheureusement il est trop simple et, par conséquent, méprisé.

## Paiement des Factures et envois d'argent par chèques-postaux

Nous rappelons à nos adhérents que les factures portant la mention « Payable au Syndicat » doivent nous être réglées dans un délai maximum de quinze jours, soit par versements directs à notre caisse, soit par mandats-poste à notre ordre, soit de préférence en opérant les versements des sommes qui nous sont dues dans n'importe quel bureau de poste au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.013, Nantes. Coût 0 fr. 25.

Après un mois de retard nous réservons la faculté de faire encaisser ces factures par la poste sans autre avis, en ajoutant les frais d'encaissement qui sont assez élevés. En cas de retard plus considérable nous nous verrions obligés d'ajouter également les intérêts de retard à partir de la date d'échéance prévue et par mois.

Les observations ci-dessus relatives aux échéances de paiement des factures s'appliquent également et même tout particulièrement à celles payables chez nos agents.

En cas de paiement par chèque postal, prière de toujours indiquer au verso du talon du mandat, à l'endroit réservé pour la correspondance, la nature de la marchandise payée ainsi que le numéro de la commande.

## Appareils

Nous pouvons faire livrer à nos adhérents un nouveau modèle de pulvérisateurs à traction, de 2 types différents, c'est-à-dire à roues basses ou à roues hautes. Ce dernier pouvant servir en même temps pour l'épandage de l'acide sulfurique sur les blés et pour le sulfatage des pommes de terre et des vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, aux bureaux du Syndicat.

## Semoir à Main à la volée perfectionné

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désirent se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare  $\frac{1}{2}$  à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes. Un spécimen est déposé dans nos bureaux.

Son prix est d'environ 80 fr. avec poche toile, et 105 fr. avec poche cuivre.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Tellier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

## Courroies à boeufs et aublets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour boeufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des aublets de la même fabrication pour jougs à boeufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

## Désinfectants Crétyliques

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.

Créso-Naphtol, en bidons de 1 litre 500. Crétyl en bouteilles de 1 litre... 500. Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

## Manuel pratique de la Destruction des Mauvaises Herbes

par l'Acide Sulfurique et les Solutions Chimiques par V. VERMOREL

Président du Comité Agricole du Beaujolais

Nous engageons tous nos lecteurs à se procurer cette intéressante brochure d'actualité. Prix : 1 fr. 35, pris à nos bureaux.

## L'Almanach des Agriculteurs de France (Edition 1926)

L'Almanach des Agriculteurs pour 1926 a paru au commencement de novembre. Il traite, entre autres questions :

Les Chambres d'Agriculture — Législation sur le commerce des engrais et des semences de blé — Impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole — Culture des engrais verts en vue de l'enrichissement économique des terres en azote — Nouvelles formules de baux ruraux dans les pays d'élevage — Lavoine Ligowo-Brie — Le navet en culture dérobée — Nouveau procédé de destruction des charançons — Expériences sur l'alimentation du bétail — La fabrication du beurre — Désinfection des étables — Emploi du pyréthre contre la cochyliose — Exposition de vins d'hybrides — Utilisation industrielle et agricole du gaz des forêts — Influence de la lune sur la végétation — Le puceron du rosier — Les allocations familiales en agriculture — La cochyliose du lapin — Les colis agricoles.

D'après l'énoncé ci-dessus, il est facile de se rendre compte que ce petit ouvrage condense une quantité de renseignements utiles auxquels les membres du Syndicat ont intérêt à se reporter.

En vente à nos bureaux, au prix de 0 fr. 65 l'exemplaire.

## LES RECOLTES CÉRÉALES

Du Bulletin des Halles du 18 novembre.

Nous avons eu, cette semaine, un avant-goût de l'hiver, avec un ciel noir, des bourrasques, des pluies froides et de la neige enfin. Dans les plaines, la neige n'a pas persisté, mais elle forme déjà aux hautes altitudes, une couche assez épaisse. Nous avons été menacés par les inondations ; dans les basses vallées, des débordements se sont produits et bien des prairies sont maintenant plus ou moins submergées. Il va sans dire que les animaux ont été rentrés précipitamment. Il ne doit plus en rester beaucoup sur les pâtures, dont la végétation s'est assez bien maintenue jusqu'ici. Toutes les terres ont retrouvé leur humidité automnale, et sur de grandes superficies, elles ont plutôt de l'eau en excès.

Aurons-nous, comme chacun le souhaite, accru les emblavements ? C'est fort probable, car comme toutes les conditions atmosphériques les ont favorisées en septembre et en octobre, et aussi pendant la première semaine de novembre, en un très grand nombre de localités. Constations que la levée des premières céréales, blé ou seigle, escourgeon ou avoine, a été rapide et régulière, et que déjà l'apparence est satisfaisante dans la plupart des champs.

Le marché précédent, avancé d'un jour, en raison de l'anniversaire de l'Armistice, fut peu fréquenté. Il y manquait au moins la moitié des habitudes des régions peu éloignées. Sans doute, avait-on négligé de prendre note de ce changement que nous avions, pour notre part, annoncé en temps utile. Nous avons une compensation aujourd'hui, l'effervescence était importante au début même de la réunion. Mais les offres ne sont tout de même pas sensiblement meilleures qu'il y a quinze jours et les affaires s'engagent non moins lentement. Le change pèse décidément sur toutes les opérations relatives aux grains et dérivés. La tendance est soutenue sur toutes les marchandises ; elle est sensiblement plus ferme sur les avoines qui gagnent facilement de 1 à 2 points suivant les qualités.

BLE. — Rappelons pour corriger les chiffres cités au cours de la discussion du budget de l'Agriculture, que les prix du blé ont oscillé de 130 à 140 fr. en fin juillet, quand les blés nouveaux apparaissent, et de 120 à 128, suivant qualité et provenance, en fin août, quand les moissons finissent dans les régions les plus tardives. Nous voici maintenant au-delà de ces derniers chiffres, grâce à la restriction méthodique des offres et aux fluctuations du change qui, incontestablement, faiblissent à la production indigène et ne permettent pas à la concurrence de s'exercer dans l'intérêt de la consommation publique. On peut croire cependant que les offres ne tarderont pas à s'améliorer ; les semailles peuvent être considérées comme terminées et en tous milieux on a repris les battages dans nos grands centres de production. On signale, du reste, depuis quelques jours des affaires plus suivies entre la culture et la mouture, surtout dans l'ouest et dans l'est.

où les offres auraient été sensiblement plus abondantes qu'au commencement de ce mois ou en fin octobre. Toutefois sur notre place, la situation ne s'est pas modifiée d'une manière appréciable, les ventes conclues ne représentant pas un fort tonnage.

Le change ne permet pas, comme précédemment, d'engager des affaires à l'importation.

On tient en disponible départ :

Blé de Beauce et de l'Orléanais, 127 à 129.  
Touraine, Loire-et-Cher, Indre 127 à 129.  
Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, 131 à 132.  
Aube, Marne, Seine-et-Marne, 126 à 127.  
Oise, Aisne, Somme, Ardennes, suivant poids spécifique, 123 à 125.  
Yonne, Côte-d'Or, 127 à 128.  
Sarthe et Mayenne, 127.  
Poitou, Vienne 128 à 129.  
Anjou, Charente, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, 127.  
Vendée et Loire-Inférieure, 125.50 à 126.50.

Seine-Inférieure et Normandie en général, 124 à 126.  
Eure, 127 à 128.  
Bretagne, 122 à 124.  
Nord et Pas-de-Calais, 126 à 127 suivant poids spécifique.

En livrable on tient : sur les 4 de novembre, les B. O. T. P., 129 à 130 ; les 5 départements du Nord, 128 à 129.

Sur les 4 mois de janvier, 131 à 132 pour les B. O. T. P., 130 à 131 pour les 5 départements du Nord.

En somme, les prix que l'on a pratiqués sont absolument identiques à ceux de la semaine dernière, mais la tendance reste soutenue pour toute les qualités et provenances.

**SONS ET ISSUES.** — Pour l'instant, la demande ne se précise pas. La marchandise ne manque point dans les grandes minoteries et la fabrication se poursuit de façon normale ; elle est même plus accentuée depuis quelques jours. Les prix accusent une certaine fermeté, en rapport avec les plus-values acquises en dernier lieu pour les blés.

**SEIGLES.** — Le marché des seigles ne présente qu'un faible intérêt, étant donné que les offres ne sont pas plus importantes que les demandes, qui concernent surtout les fabrications spéciales. La qualité secondaire trouve un écoulement facile dans l'alimentation animale.

De Bretagne 87 à 88.

En livrable, pas d'engagements à signaler. La tendance est soutenue.

**AVOINES.** — Les affaires ont une meilleure allure que la semaine dernière, les besoins de la graineterie s'étant notablement accrus, avec la température sensiblement plus fraîche. Les offres ont été reprises un peu partout, les offres sont devenues plus appréciables sur la plupart des marchés des départements, mais sur notre place, elles ne paraissent pas suffisantes pour donner toute satisfaction à la demande. Les arrivages dans nos gares sont néanmoins réguliers, et l'on ne signale pas de difficultés de transport.

En qualité de Bretagne, la demande est encore active, alors que l'offre tend à se restreindre. Elles valent, en disponible, départ grands réseaux : Loire 90, grises 91 à 92, blanches et bigarrées 89 à 90.

La tendance reste très ferme en fin de réunion, principalement sur les grises de Beauce.

Il n'est point question des provenances de l'Afrique du Nord.

**ORGES ET ESCOURGEONS.** — Affaires plus faciles en toutes provenances, dont les prix se rapprochent.

En orges de mouture, bonne demande, assez facilement satisfaisante. Les prix varient de 87 à 89 suivant qualité et provenances.

**SARRASIN.** — Il y a une certaine demande pour l'exportation et elle contribue, légèrement, à la fermeté des prix. On escompte une reprise des affaires avec la graineterie du rayon de Paris, dont la demande n'a pas été bien importante depuis la récolte. La tendance s'est assez affermie au cours de la réunion, les offres étant des plus limitées.

On tient en disponible, départ :

Sarrasin de Bretagne 86, de Normandie 87 à 88, du Limousin 88 à 89.

Cette dernière provenance est de plus en plus rare, la majeure partie de la récolte étant consommée sur place ou dirigée dans les régions bordelaises et toulousaines ; les prix que nous indiquons n'ont qu'une valeur nominale.

En livrable, affaires insignifiantes, comme précédemment.

**GRAINES FOURRAGÈRES.** — Les affaires sont devenues très difficiles, les Banques restreignant les crédits.

Trèfle violet, sauf pour les belles qualités qui sont très recherchées et en hausse, l'on a constaté un léger fléchissement des cours. On traite Midi, 6.80 à 7.25 ; Centre 6.50 à 7.50 ; gros grain extra, 8.00 à 9.00.

Nous sommes enfin arrivés dans notre région à la fin des emplacements d'automne qui, commencés un peu plus tard que d'habitude, se sont trouvés retardés davantage par les temps pluvieux que nous nous en sommes à la fin d'octobre et au début de novembre. Les premiers blés semés poussent merveilleusement, et il est probable qu'il en sera de même des derniers faits, car depuis plusieurs jours nous

avons un temps très convenable, soleil et froid, sans gelées trop accentuées. Il serait à souhaiter que décembre nous apportât, après la levée générale des céréales, une température encore plus froide. Les récoltes y gagneraient très certainement, car on constate déjà la présence de mauvaises herbes dans les blés ensemencés les premiers.

Nous constatons un courant très accentué d'opinion en faveur du traitement des blés par l'acide sulfurique dilué en vue de la destruction de ces mauvaises herbes. Nous donnons ci-dessous des renseignements supplémentaires pour l'achat de l'acide sulfurique.

Dans nos bureaux ou par correspondance, nous pourrions renseigner nos adhérents sur les divers appareils à dos ou à traction qui nous ont semblé susceptibles de leur être très recommandés, ainsi que sur les prix de vente de ces appareils. Nous croyons qu'il est grand temps de prendre une décision à ce sujet, car il nous paraît hors de doute que le défaut de la main-d'œuvre engagera les cultivateurs producteurs de blé et d'avoine à remplacer celle-ci par des instruments pour le nettoyage de leurs champs.

Nous constatons une certaine tendance des propriétaires détenteurs de blé à en réaliser une fraction. Les cours sont toujours fermes, et bien que la valeur de la livre n'ait plus qu'une influence relative, l'importation des blés étrangers ayant presque complètement cessé, les cours de nos blés indigènes n'en suivent pas moins les oscillations. Nous croyons pouvoir maintenir les prix précédents de 125 à 126 fr. à la culture, 126 à 127 fr. au commerce.

En avoines, les provenances de Bretagne valent sur place 95 à 96 fr., rendues Nantes par bateau.

### VINS

Rectifions le renseignement donné dans notre dernier bulletin. Ce n'est pas le 15 novembre qu'expirait le dernier délai pour les déclarations de récolte de vins, mais seulement le 30 novembre prochain. Notre erreur n'aura été heureusement nuisible à personne, n'ayant eu comme conséquence qu'une plus grande hâte à remplir cette formalité très importante.

Nous ne voyons rien à changer dans les prix relevés par nous auprès de divers vendeurs ou acheteurs. Signalons toutefois que nous avons connaissance de quelques rares affaires en vins de haut degré et de très bonne provenance à 470 fr. et même 475 fr.

**Récolte 1924**  
Muscadet 1<sup>er</sup> choix, haut degré 450 à 470  
Muscadet 1<sup>er</sup> ch., degré courant 420 à 430  
Muscadet 2<sup>e</sup> ch., » 380 à 400  
Gros-plant 1<sup>er</sup> ch., » 200 à 230  
Gros-plant 2<sup>e</sup> ch., » 180 à 200

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 20 novembre 1925.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment ..... 1925	125 à 126
Seigle .....	84 à 85
Avoine .....	91 à 92
Orges mouture .....	91 à 92
Orges brasserie .....	99 à ..
Sarrasin .....	84 à 86
Son .....	62 à 65
Fèves .....	120 à 122
Farine .....	165 à 167

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	110 » à 120 »
Paille .....	70 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	160 » à 170 »
Paille .....	120 » à 130 »

### OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessaires par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

Nous prions instamment nos adhérents d'aviser le Syndicat lorsque les insertions demandées dans le bulletin auront reçu satisfaction, afin d'éviter des correspondances inutiles.

### OFFRES

178. — A affermer à 1/2 fruits avec cheptel, pour le 11 novembre 1926, la ferme de la Savinasse, commune de Donges, contenant 39 hectares (terres, prés, vignes, prés-marais). Proximité de plusieurs marchés et à 4 kil. de 3 gares. S'adresser à M. Raoul Ollivaud, 53, quai du Port, à Migné (Saint-Nazaire).

181. — A vendre en toute confiance, poulin et pouliche de 18 mois, élevés sur le pays.

182. — A vendre, un taureau Normand, 5 semaines, une génisse Normande, 9 semaines, et une de 13 mois. Animaux de choix, race pure. Papiers origine.

183. — A louer à prix de blé pour le 1<sup>er</sup> novembre 1926, belle ferme de 35 hectares, sise commune de Champocé (Maine-et-Loire), et comprenant terres, prés et petite vigne.

184. — A vendre : 1<sup>er</sup> plusieurs couples de canards coureurs Indiens, pondant spécialement pendant l'hiver, 60 fr. le couple ; 2<sup>o</sup> plusieurs couples de lapins « Angora blancs », 60 fr. le couple.

185. — A vendre, excellent break, état neuf.

186. — A vendre, forte carriole normande, avec capote, Bon état, 1.600 fr.

187. — A vendre d'occasion, très bon harnais de travail.

188. — A vendre, un excellent cheval, 5 ans, très fort, très doux, habitué aux travaux agricoles, ferait un très bon cheval de camion. Toutes garanties.

189. — A vendre : 1<sup>o</sup> 1 voiture Derby, 4 places ; 2<sup>o</sup> 1 Duc, 6 places. Très bas prix.

190. — A vendre : 1<sup>o</sup> beaux couples dindons blancs, race pure, pour reproduction ou consommation ; 2<sup>o</sup> Canes race appalante, domestiquée.

191. — A vendre, deux petites vaches normandes, dix belles volailles poudeuses et un jument bretonne.

192. — A vendre, petit Duc, 4 places. Bon état. Prix modéré.

193. — A vendre, cheval breton, 6 ans, 1 m. 54, gris-clair, très doux, attelé et habitué aux travaux agricoles.

194. — A vendre : 1<sup>o</sup> Coqs favorables ; 2<sup>o</sup> Coqs et poulettes Gâtinaises, 25 et 20 fr. ; 3<sup>o</sup> lapins argentés de champagne, 30 fr. S'adresser à M. Raingard, Baucou-tre-loup, Pont-Saint-Martin.

195. — A vendre plusieurs centaines de mètres de palissades usagées en châtignier, hauteur 1 mètre.

196. — A vendre : 1<sup>o</sup> Graine de trèfle, parfait état ; 3<sup>o</sup> 1 barate basculante ; 4<sup>o</sup> 1 concasseur à bras, bon état ; 5<sup>o</sup> 1 mangeoire automatique à porte « Dunley »

### DEMANDES

82. — On demande pour environs de Nantes, un jardinier célibataire ou marié.

83. — On demande pour propriété près Nantes, un cultivateur marié. Logement, légumes, bois.

84. — On demande ménage pour exploiter à moitié fruits, ferme de 7 hectares dont 4 en vigne, banlieue de Nantes. Matériel fourni par propriétaire. Conditions avantageuses.

85. — On demande pour château Maine-et-Loire, jeune homme de 16 à 20 ans, ou homme veuf sans enfants, comme aide-jardinier. Sérieuses références exigées.

86. — On demande à louer pour la Toussaint 1926 : 1<sup>o</sup> Une ferme de 25 à 50 hectares ; 2<sup>o</sup> une propriété de 25 à 50 hectares, comprenant maison de maître et ferme libre.

87. — On demande un ménage sérieux et de préférence avec un enfant en âge de travailler. Bons gages.

88. — On demande à acheter, bonne charrette anglaise avec capote de préférence.

89. — On demande ménage jardinier-vigneron, connaissant la taille des arbres. Bonnes références.

## BESTIAUX

Paris-La Villette, 9 novembre.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est pluvieux mais aussi assez frais. La vente aux Halles a été un peu meilleure et, d'autre part, il existe des besoins à cause de la fête de mercredi qui obligera les bouchers détaillants à s'approvisionner fortement la veille.

**GROS BETAIL.** — Amenés : bœufs, 2.645 ; vaches, 1.400 ; taureaux, 350 ; soit un total de 4.395, contre 4.242 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 556 gros bovins contre 830.

Vente plus facile sur les bœufs et les vaches, en hausse d'un sou, même de deux sous dans la bonne marchandise. Par contre, la vente des taureaux a été lente, même mauvaise.

**VEAUX.** — Amenés, 1.675, contre 1.666 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, 421 contre 403.

La vente est restée calme, aux mêmes cours sauf pour les bons animaux qui ont été favorisés d'un et deux sous par livre nette.

Les bons veaux de la Sarthe ont été cédés de 5.35 à 5.70 et les manœuvres communs de la Sarthe ou du Baugeois de 5.25 à 5.60. Angevins de Segré, Ancenis, Châteaubriant, 5.20 à 5.55.

Les bretons ont été traités de 5 à 5.40. Ces prix s'entendent par demi-kilo de viande nette et pour achats en bandes.

**MOUTONS.** — Amenés, 20.201 contre 15.349 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 2.130 contre 1.360.

La demande a été assez active en début de l'après-midi. Les arrivages et les cours ont été en somme maintenus avec une nuance d'indécision dans la très belle marchandise et un léger raffermissement sur les sortes secondaires.

Les agneaux de Sarthe, Mayenne, Vendée, en laine, ont valu 6 à 6.25 ; maraichins, bretons laine, 6.50 à 6.70.

6.50 ; gros gras de l'Ouest et du Centre, 6.40 à 6.60 ; bons pores du Midi, de l'aveyron et du Sud, Centre, 6.40 à 6.60 ; ordinaires, 6.30 à 6.40.

**COCHES.** — Vente calme ; la cote s'établit entre 4.50 et 5.50. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Amenés, 26, contre 17 il y a huit jours. Vente calme entre 120 et 220 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 9 novembre.

Amenés	Invendus
BŒUF .....	2.645 30
VACHES .....	1.400 70
TAUREAUX .....	350 13
Totaux .....	4.395 113

Vente plus facile.  
VEAUX .....

MOUTONS .....

PORCS .....

### COURS OFFICIEL

On cote par kilo de viande net :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	8 30	7 90	6 50 8 90
Vaches .....	8 30	7 80	6 40 9 »
Taureaux .....	7 60	7 »	6 50 8 »
Veaux .....	12 30	11 70	9 50 13 »
Moutons .....	12 80	10 90	9 90 14 30
Porcs .....	9 56	9 »	7 72 9 72

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	4 98	4 42	3 25 5 52
Vaches .....	4 98	4 36	3 15 5 96
Taureaux .....	4 62	3 92	3 25 4 96
Veaux .....	7 32	6 73	5 28 7 80
Moutons .....	6 35	5 50	4 45 7 28
Porcs .....	6 80	6 40	5 50 6 90

Paris-La Villette, 16 novembre.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est froid et la vente un peu plus active aux abattoirs et aux Halles, mais on a vu un très gros marché, le bœuf chargé qui se soit présenté depuis le début de l'année pour les gros bovins et les moutons, de sorte que les cours n'ont pu résister.

**GROS BETAIL.** — Amenés : bœufs, 3.897 ; vaches, 1.959 ; taureaux, 357 ; soit un total de 6.204 contre 4.395 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 359 gros bovins contre 556.

Les ressources étaient excessives avec 6.204 têtes dont plus de moitié en normands très médiocres. La belle marchandise a pu se défendre par sa rareté en ne perdant qu'un à deux sous par livre, mais tout l'entre-deux s'est fort mal placé et a perdu couramment trois sous, même quatre par livre.

**VEAUX.** — Amenés, 2.163 contre 1.675 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, 421 contre 403.

Les veaux de beaucoup des besoins. De ce fait une grosse baisse, allant de cinq à huit sous par livre a été provoquée, même sur la très bonne marchandise.

Les bons veaux de la Sarthe ont été cédés de 5.40 à 5.70 et les manœuvres communs de la Mayenne et du Baugeois de 5.30 à 5.60. Angevins de Segré, 5.25 à 5.60. Les bretons ont été traités de 5 à 5.50 et les veaux des Deux-Sèvres de 5.10 à 5.60.

Ces prix s'entendent par demi-kilo de viande net et pour achats en bandes.

**MOUTONS.** — Amenés, 22.746, contre 20.201 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 2.540 contre 2.130.

La vente ne pouvait manquer d'être très mauvaise avec l'aggravation des arrivages. La baisse a été de 20 à 30 fr. par tête, surtout dans les belles sortes.

Les agneaux de Sarthe, Mayenne, Vendée, en laine, ont valu 5.90 à 6.20 ; maraichins, bretons laine, 6.10 à 6.50.

Ces prix s'entendent par demi-kilo de viande net et pour achats en bandes.

**COCHES.** — Vente meilleure ; la cote s'établit entre 4.70 et 5.60. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Amenés 17 contre 42 il y a huit jours. Vente calme entre 130 et 240 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 16 novembre.

Amenés	Invendus
BŒUF .....	3.897 531
VACHES .....	1.959 293
TAUREAUX .....	357 16
Totaux .....	6.204 640

Vente mauvaise.

VEAUX .....

MOUTONS .....

PORCS .....

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	8 30	7 90	6 50 8 90
Vaches .....	8 30	7 80	6 50 9 »
Taureaux .....	7 70	7 »	6 50 8 »
Veaux .....	12 20	11 60	9 60 13 »
Moutons .....	12 70	11 »	9 90 14 »
Porcs .....	9 72	9 14	7 86 9 86

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	4 98	4 42	3 25 5 52
Vaches .....	4 98	4 36	3 15 5 96
Taureaux .....	4 62	3 92	3 25 4 96
Veaux .....	7 32	6 73	5 28 7 80
Moutons .....	6 35	5 50	4 45 7 28
Porcs .....	6 80	6 40	5 50 6 90

Paris-La Villette, jeudi 19 novembre.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

La réunion a été surtout caractérisée par la surabondance de la marchandise médiocre dans les catégories de boucherie, alors que les arrivages formaient un total modéré. De ce fait, l'extra a été très bien tenu. Le débit aux abattoirs est calme.

**GROS BETAIL.** — La vente a été meilleure. Les beaux animaux, vraiment rares, ont été très fermement tenus avec une hausse de deux sous par livre, tandis que les animaux ordinaires ont dû se contenter d'un sou. Ces derniers étaient tellement nombreux que des bouchers par boutade, ont déclaré que la réunion d'aujourd'hui n'était qu'un marché à viande de saucisson.

**VEAUX.** — Les arrivages étaient trop importants pour les besoins, et la boucherie, pouvant choisir, s'est refusé à payer le prix de lundi. Il y aurait une baisse moyenne de deux sous par livre en bonne marchandise, deux à cinq sous dans les gros veaux.

**MOUTONS.** — Les affaires ont été très calmes par suite de l'abondance de moutons médiocres. L'extra est resté au même prix, mais les qualités secondaires ont perdu 5 francs par tête.

**PORCS.** — Vente meilleure. Hausse de 10 francs aux 100 kilos et même 20 francs pour les qualités médiocres.

Paris-La Villette, jeudi 19 novembre.

Amenés	Invendus
BŒUFS .....	1.593 10
VACHES .....	800 5
TAUREAUX .....	170 »
Totaux .....	2.563 15

Vente plus facile.  
VEAUX .....

Vente difficile.  
MOUTONS .....

Vente très calme.  
PORCS .....

Vente bonne.

### Cours officiels

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	8 40	7 90	6 50 9 »
Vaches .....	8 40	7 80	6 30 9 10
Taureaux .....	7 80	7 »	6 50 8 10
Veaux .....	11 90	11 30	9 30 12 40
Moutons .....	12 60	10 90	9 80 13 90
Porcs .....	9 86	9 26	7 86 10 »

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	5 04	4 42	3 25 5 58
Vaches			

